



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 25 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	12
VOTANTS	18
DATE DE CONVOCATION	
19 mars 2024	
DATE D’AFFICHAGE	
29 MARS 2024	
Codification : 3.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 29 MARS 2024 et publication du 29 MARS 2024	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-cinq mars**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH

Absents avec pouvoir :

Christine VALADE donne pouvoir à Bernard PLACE
André ALEX donne pouvoir à Christian LAREURE
Didier DUPIN donne pouvoir à Patrick DUCROS
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Lucie ROCH
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Fabienne STALARS
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Jacky BRAT

Absent sans pouvoir :

Patrick PORNET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Bernard PLACE

OBJET : 2024-030 : Bail professionnel entre la commune de Perreux et Madame Sophie CHANUT, Ostéopathe

Monsieur le Maire rappelle que la commune a aménagé un espace médical composé de cinq salles de consultation, avec un accueil, salles d'attentes et une salle de réunion. Cet aménagement sera livré fin mars 2024. Il accueillera plusieurs professionnels de santé courant 2024.

A cet effet, Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le bail professionnel entre la commune et Madame Sophie Chanut, entrepreneur individuel exerçant l'activité d'ostéopathe D.O.

Le bail porte sur un cabinet de consultation de 19.84 m² et des parties communes (salles d'attente, couloir, toilettes pour les patients et salle de pause/réunion avec toilettes) d'une superficie de 86.82 m² soit une superficie totale de 101.14 m², sis 376, Route de Roanne.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir se prononcer et d'approuver les conditions du bail professionnel ci-annexé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240325-2024-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024

Publication : 29/03/2024

Le Conseil Municipal :

Vu l'article 57-A de la loi 86-1290 du 23 décembre 1986 ajouté par la loi 89-462 du 6 juillet 1989 ;

Vu le Code civil, et notamment les articles 1713 et suivants ;

Considérant que la commune est propriétaire du bâtiment dénommé « Espace médical de Perreux » sis 376 route de Roanne à PERREUX,

Considérant le souhait de la municipalité d'apporter une offre de soins sur le territoire communal,

Considérant la proposition de conclure avec Madame Sophie CHANUT un bail professionnel d'une durée de six ans, à compter du 1^{er} avril 2024 en contrepartie du paiement d'un loyer mensuel (hors charges locatives et hors révision) de 250 € H.T.

Après en avoir délibéré et ouï cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de conclure un bail professionnel entre la commune et Madame Sophie Chanut, entrepreneur individuel exerçant l'activité d'ostéopathe D.O.
- **De dire** que ledit bail sera consenti pour une durée de six ans et commencera à courir à compter du 1^{er} avril 2024,
- **Décide** de fixer le loyer à 250 euros H.T. par mois, hors charges, impositions, droits et taxes liées à l'activité du preneur,
- **Précise** que les charges locatives seront appelées mensuellement par la commune de Perreux,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer le contrat de bail professionnel ci-annexé ainsi que tous documents et actes nécessaires à son exécution.
- **D'affecter** les recettes correspondantes sur le compte 752 du chapitre 75 de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



A PERREUX, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Bernard PLACE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240325-2024-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024
Publication : 29/03/2024